



Faux en écriture et propos diffamatoire

Par **gil3131**, le **19/09/2010** à **12:05**

Bonjour,

je suis en jugement avec mon employeur pour licenciement abusif

j ai été licencié pendant arrêt pour accident du travail et pendant période d essai

au départ il ont dit que je ne faisais pas l affaire

après ils ont dit qu ils n avaient pas reçu ma prolongation d arrêt alors ils me licencié pour non présentation sur mon lieux de travail car ils ont reçu la prolongation après la date c est a dire 2 semaines après

j ai fait une demande a la cpam de cette prolongation je viens de recevoir la copie et la je m aperçois qu ils ont fait un faux

je voudrai savoir ce que je peux faire

déposer plainte pour usage de faux auprès du commissariat de police et les traîné en justice ou juste mettre cette preuve dans mon dossier des prud homme

merci pour vos réponses